

La transition écologique en politique de la ville : état des lieux

► LE CONTEXTE DE L'ANALYSE ET LA METHODOLOGIE RETENUE

Cette analyse a été réalisée par l'IREV afin de situer la prise en compte de la transition écologique dans les Contrats de ville de la région Hauts-de-France et sur les territoires prioritaires. Elle repose sur une lecture de 27 contrats de ville sur 39 de la région Hauts-de-France (en fonction des contrats signés et disponibles au 1^{er} juillet 2024). Les contrats de ville lus étudiés :

- 596 000 habitants, soit 90% de la population en QPV des Hauts-de-France
- 177 quartiers prioritaires, soit 86% des QPV des Hauts-de-France
- Les 5 départements de la région ont été couverts.

Les thématiques en lien avec la transition écologique présentes dans les contrats de ville ont été répertoriées dans une grille d'analyse standardisée. Cette grille a permis d'établir de grandes tendances régionales. Chaque contrat de ville est donc analysé sur sa capacité à définir un axe de transition qui répond aux besoins sociaux des populations de quartiers prioritaires et qui permettra dans les décennies à venir de protéger face aux effets du changement climatique. Les détails de la méthodologie ainsi que la grille d'analyse peuvent être consultés sur le site internet de l'IREV.

Cette analyse est avant tout descriptive et utile à renseigner sur les objectifs conférés aux Contrats de ville et qui soutiennent la transition dans les quartiers sur la période 2024 à 2030. Cependant, l'analyse ne permet pas forcément d'appréhender d'autres politiques publiques agissant dans les quartiers si celles-ci ne sont pas citées dans le contrat de ville, les moyens prévus sur les 6 années ou les effets qu'auront les actions sur les populations concernées. Les écarts importants en termes d'élaboration des contrats de ville sont par ailleurs déterminants dans l'analyse en particulier le degré de précision des plans d'action en fonction de la taille des territoires notamment. Un système de notation a été établi pour mesurer l'avancement des contrats de ville sur chaque pan de la transition écologique. Les résultats sont donc le reflet des moyens financiers et humains disponibles pour chaque territoire et non nécessairement un indicateur de volontarisme politique en termes de transition.



<https://www.irev.fr/thematiques/transition/analyse-contrats-de-ville-et-transition-les-outils-produits-par-irev>

► LA TRANSITION ECOLOGIQUE DEVENUE UN THEME A PART ENTIERE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La transition écologique dans les quartiers est un axe de travail à part entière dans la plupart des contrats de ville, ce qui montre sa montée en puissance ces dernières années et les perspectives ouvertes pour les 6 prochaines années. Les démarches de développement durable

ont infusé l'ensemble des territoires ; tous les contrats de ville présentent des axes de travail sur la transition ou, au moins, quelques actions qui visent la sobriété des pratiques. Ainsi, sur 27 contrats de ville, seuls 3 n'ont pas d'axe de transition écologique à proprement parler, même si certaines actions présentent des bénéfices environnementaux (jardins familiaux, rénovations, promotion de l'ESS...)

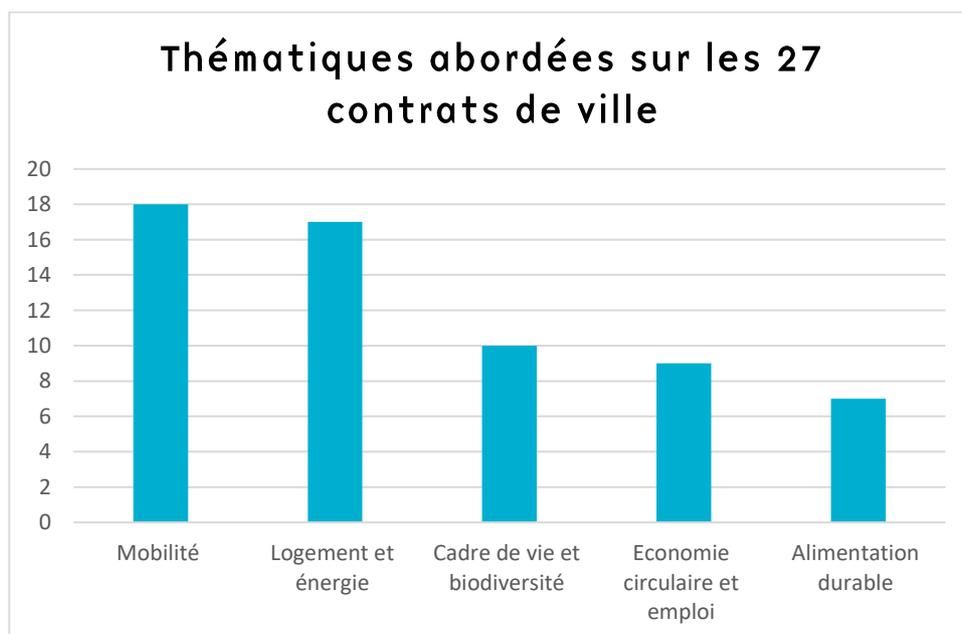
Qu'est-ce que la transition écologique ?

Selon le Ministère du Développement Durable et de l'Écologie, la transition écologique et sociale est une "évolution vers un nouveau modèle économique et social, qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble, pour répondre aux grands enjeux environnementaux tels que : le changement climatique, la rareté des ressources, la perte accélérée de biodiversité, la multiplication des risques sanitaires environnementaux"

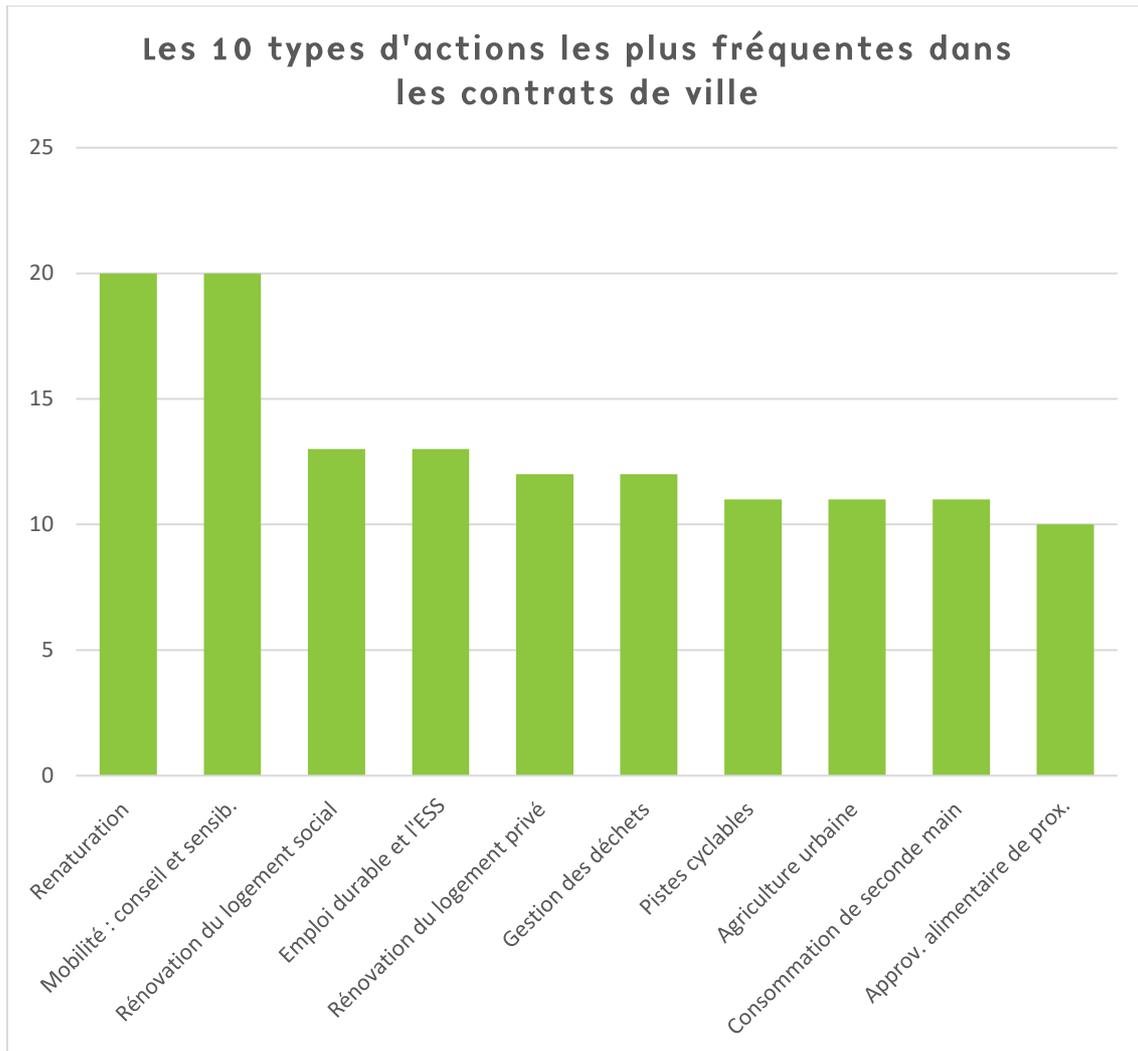
Retrouvez la section transition sur le site de l'IREV pour aller plus loin :



Si les méthodes de travail sont différentes à l'échelle des agglomérations, il est à noter une bonne acculturation à la transition écologique dans les contrats de ville. Ainsi, le vocabulaire de la transition écologique est approprié : les termes "renaturation", "sobriété", "îlots de fraîcheur", "adaptation" sont plutôt fréquents. De même, les mesures récurrentes sont des mesures incontournables de la transition écologique et notamment des actions qui peuvent améliorer le mode de vie des habitants de quartiers.



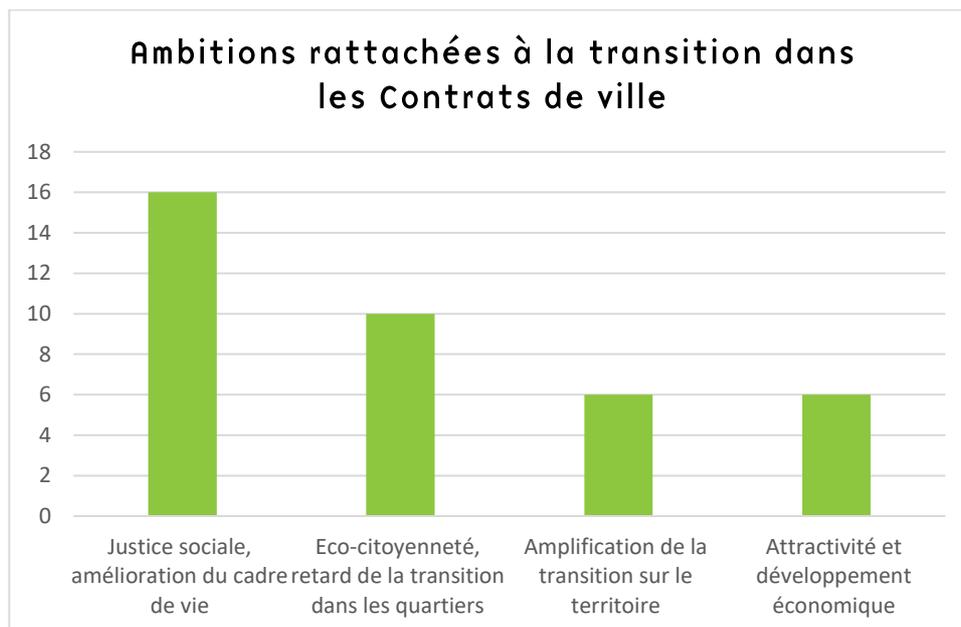
Les contrats de ville adressent en premier lieu les questions de la mobilité et du logement, qui sont parmi les plus gros postes émetteurs de gaz à effet de serre en France. Ce sont aussi les secteurs où l'impact social peut être le plus fort, du fait d'une augmentation potentielle du prix de l'énergie, ainsi que des problèmes récurrents de précarité énergétique et de mobilités dans les quartiers prioritaires.



DES « RECITS » QUI VISENT AVANT TOUT UNE TRANSITION JUSTE

Les contrats de ville offrent une diversité en termes de récits de transition. Par récit, il est entendu la manière dont la transition écologique y est définie et l'ambition qui lui est donnée. Ces derniers sont parfois axés en priorité sur l'adaptation, sur la participation citoyenne ou les transformations économiques.

Les collectivités territoriales partagent généralement le constat que la transition doit avant tout être sociale pour pouvoir s'inscrire dans les pratiques des habitants. Ici, il ne s'agit pas tant de faire des politiques environnementales une manière de réduire les pratiques polluantes individuelles, mais bien de faire levier pour généraliser l'accès aux droits fondamentaux de chacun, tel que l'accès à un logement décent à travers la rénovation thermique et l'aménagement, ou le droit à une alimentation saine.

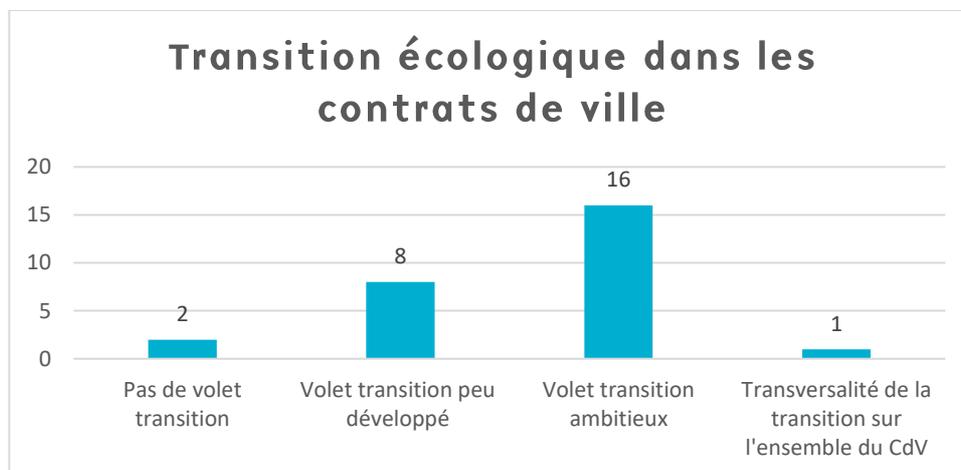


De nombreux contrats de ville mettent l'accent sur les écogestes. Il s'agit de montrer aux habitants les "bonnes pratiques" à travers la sensibilisation, et d'en faire des "acteurs responsables" des changements à venir. Il s'agit d'un récit souvent rattaché à l'écologie, bien que pouvant faire obstacle à une appropriation de la transition par les habitants.

DES DISPARITES EN TERMES D'APPROPRIATION DE LA TRANSITION

De écarts importants sont observables selon les territoires sur la maturité des interventions dans les Contrats de ville. Cela reflète des ambitions différentes accordées aux politiques de transition écologique, mais aussi des écarts importants d'ingénierie en politique de la ville.

La revue des contrats de ville avec des critères systématisés peut nous permettre de dégager une typologie de territoires selon leur appropriation de la thématique transition écologique.



✓ Pas de volet transition écologique.

Deux contrats de ville n'abordent pas la transition écologique dans les quartiers mais proposent 1 à 2 actions porteuses de bénéfices environnementaux, comme la rénovation thermique ou la mise en place de jardins familiaux, sans toutefois citer la thématique.

✓ Axe de transition porteur d'objectifs stratégiques

Huit territoires proposent plusieurs objectifs de transitions, notamment dans le but d'améliorer la vie dans les quartiers : promotion de la mobilité douce, de l'économie circulaire, travail sur les éco-gestes... Les priorités sont disparates d'un contrat à l'autre. De manière générale, la transition est peu détaillée, et les plans d'actions sont déclinés de manière succincte : 1 à 2 actions par objectifs sont mentionnées, notamment sur des actions demandant peu d'investissement. La question de l'alimentation durable ou de l'emploi durable est plus fréquemment absente. L'adaptation aux risques climatiques, notamment les canicules est généralement absente.

✓ Axe transition écologique planifié

La transition repose sur une ambition pour les quartiers, notamment celle d'améliorer le cadre de vie grâce au renouvellement urbain. Ces territoires mettent généralement en avant les mêmes priorités : le développement des mobilités douces, la renaturation des quartiers et/ou la rénovation du logement. Un travail en parallèle est aussi mené sur l'alimentation ou l'économie circulaire. Il est plus fréquent d'y voir une transition écologique planifiée, c'est-à-dire qui repose sur des diagnostics à minima développés, une identification des partenaires mobilisables, une évaluation du contrat de ville ou des instances de décisions qui prennent en compte la transition écologique. Surtout, les documents de planification (Plan Climat Air et Energie, Projet Alimentaire Territorial, Plan Local d'Habitat) sont utilisés comme support du contrat de ville. Cela permet à ces contrats de ville de prévoir 2 à 3 actions d'investissement comme la rénovation thermique des logements (généralement sociaux), les aides à la mobilité, création de jardins partagés, l'installation d'un réseau de chaleur...

✓ Axe de transition développé et transversal

Les contrats de ville de ces territoires présentent une plus forte acculturation en termes de transition. Il semble que ces contrats reposent plus fréquemment sur une coopération avec le

droit commun, avec une déclinaison approfondie des documents de planification et un suivi important des services de transition. C'est notamment ce qui permet à ces territoires de proposer un axe de transition cohérent avec les besoins du territoire. Un regard approfondi et nuancé des problèmes politiques liés à l'environnement est proposé, grâce à des diagnostics plus souvent chiffrés. Par conséquent, les mesures prévues par les contrats de ville ciblent en premier lieu des actions qui peuvent être impactantes écologiquement ou socialement parlant. Certains contrats de ville priorisent donc davantage leur action en fonction des financements disponibles ou les besoins les plus importants relevés par le contrat de ville, par exemple une priorité sur l'aménagement et la rénovation du quartier. D'autres contrats de ville déclinent chaque objectif stratégique en un plan d'action exhaustif.

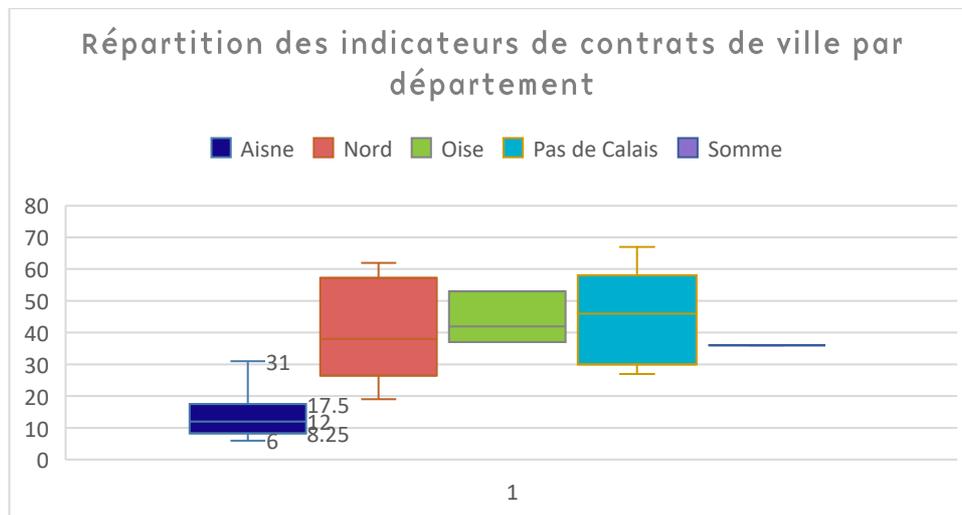
Si ces territoires peuvent gagner à diffuser leur pratiques et leurs expériences, il reste que les exigences de transition écologique pour les quartiers sont nombreuses. Elles s'inscrivent d'abord dans les objectifs de la COP régionale lancée en 2023, avec l'objectif de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre de la région en 2030 et préparer l'ensemble du territoire à +4° de réchauffement. Pour lutter efficacement contre la précarité, la politique de la ville doit aussi prévoir des conséquences économiques possibles du réchauffement, tels que la montée des prix de l'énergie et des biens, ou une transformation du marché du travail.

► UN DETERMINANT DES POLITIQUES DE TRANSITION : LA TYPOLOGIE DE TERRITOIRES

Des indicateurs sont attribués à chaque contrat de ville et correspondent à une somme des points accumulés sur un ensemble de critères : développement du volet d'adaptation climatique, niveau de détail des diagnostics de territoires, ambition et accessibilité des mesures, prise en compte de la participation... Leur détail est précisé dans les outils publiés par l'IREV :

[<https://www.irev.fr/thematiques/transition/analyse-contrats-de-ville-et-transition-les-outils-produits-par-irev>]

L'analyse des contrats de ville montre des disparités territoriales, notamment les territoires du département de l'Aisne qui en ont eu une moindre prise en main. L'indicateur médian de ce département est situé autour de 13, tandis que l'indicateur médian pour toute la région est situé à 37. Un seul territoire dans ce département tend à s'intégrer dans la moyenne régionale. Cette différence peut s'expliquer par 2 facteurs. Tout d'abord, la signature des Contrats de ville a été volontairement rapide sur le département avec des contrats de ville synthétiques, ce qui a pu conduire à des difficultés à appréhender la transition écologique, problématique nouvelle en politique de la ville. D'autre part, les territoires sont moins dotés en ingénierie.



En parallèle, les départements du Nord, de l'Oise et du Pas-de-Calais présentent des contrats de ville davantage développés sur la question des transitions, avec des moyens alloués qui semblent équivalents aux autres objectifs de la politique de la ville.

Au sein des départements eux-mêmes, les contrats de ville présentent des écarts en termes d'ingénierie. 3 critères territoriaux semblent être liés à un axe de transition davantage planifié. Les politiques environnementales sont en effet plus développées selon que le contrat de ville:

- est rattaché à une communauté d'agglomération plutôt qu'à une ville seule,
- est rattaché à un territoire qui compte beaucoup de QPV, mais pas forcément le plus d'habitants de quartiers prioritaires,
- est rattaché à une communauté d'agglomération de taille importante, notamment au-dessus de 100.000 habitants.

Ces écarts s'expliquent donc avant tout par la capacité des territoires à pouvoir s'appuyer sur une ingénierie politique de la ville et à des services de droit commun même si cela n'est pas déterminant comme le prouve le témoignage suivant.

La ville de Méru est située dans l'Oise, au sud de Beauvais. Elle est constituée de 14.320 habitants, dont environ 2.800 habitent en quartier prioritaire. Nathalie Briault, cheffe de projet politique de la ville, et Emmanuelle Desvignes, DGA Aménagement et urbanisme, nous expliquent l'élaboration de plusieurs projets de transition ambitieux, ainsi que les difficultés qu'elles peuvent rencontrer dans la mise en œuvre de leurs objectifs.

L'impulsion politique est venue en 2014. En interne, les cadres ont une fibre « écologique » qui a également permis d'aller vite sur les questions de nature en ville : gestion différenciée des espaces, gestion des eaux pluviales, zéro phyto depuis 2017 à l'échelle de la ville.

Le travail dans le quartier prioritaire est facilité par ces décisions prises pour l'ensemble de la ville et qui se sont mises en place dans le même temps que l'avancée de notre Projet de rénovation urbaine. La connexion à des espaces

naturels, la création de cheminements et des actions complémentaires à la rénovation urbaine sur l'espace public par des actions de renaturation et de végétalisation permettent d'aller plus loin que la simple rénovation.

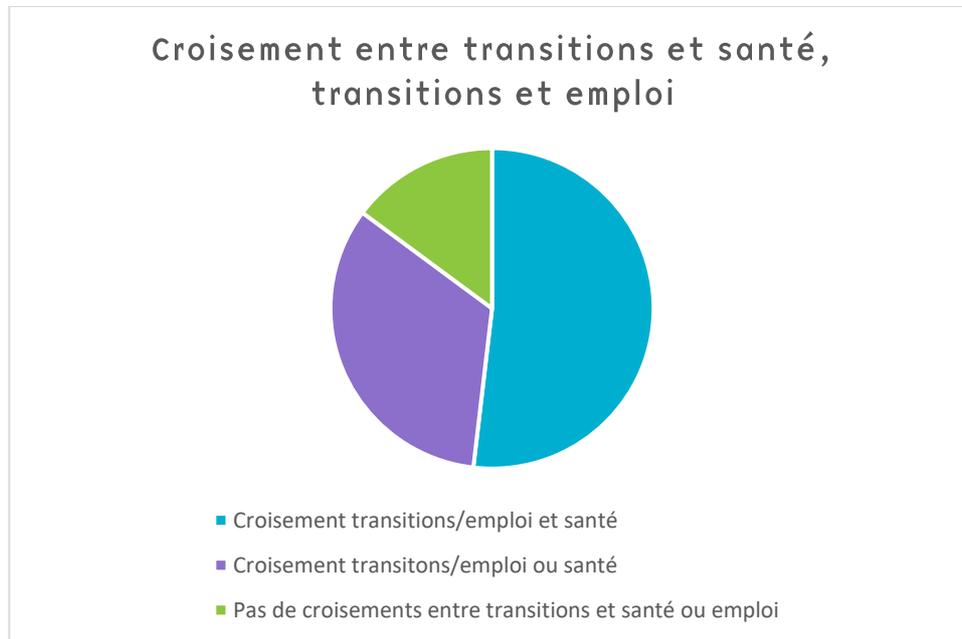
Pour faire de la transition dans les quartiers, il faut savoir s'adapter aux attentes et aux pratiques. Nous avons un terrain à réaménager pour lequel nous avons soumis plusieurs scénarios à la concertation citoyenne. Les habitants ont exprimé l'envie d'avoir plus de places de stationnements. Nous avons donc travaillé la perméabilité du parking, avec des dalles qui laissent passer l'herbe, on a ajouté un réseau de récupération d'eau et planté des haies diversifiées.

On essaie aussi de faire de la transition un outil d'animation dans le quartier. Il faut être honnête : ce sont souvent les financements qui permettent d'engager les projets. Si on avait de gros financements, on rénoverait plus et on ferait énormément de projets. On essaie finalement d'aller chercher les financements çà et là pour soutenir nos plans d'action.

► LES ANGLES MORTS DES POLITIQUES DE TRANSITION DANS LES QUARTIERS

✓ Elargir le champ d'action de la transition pour avoir un impact sur l'ensemble du mode de vie.

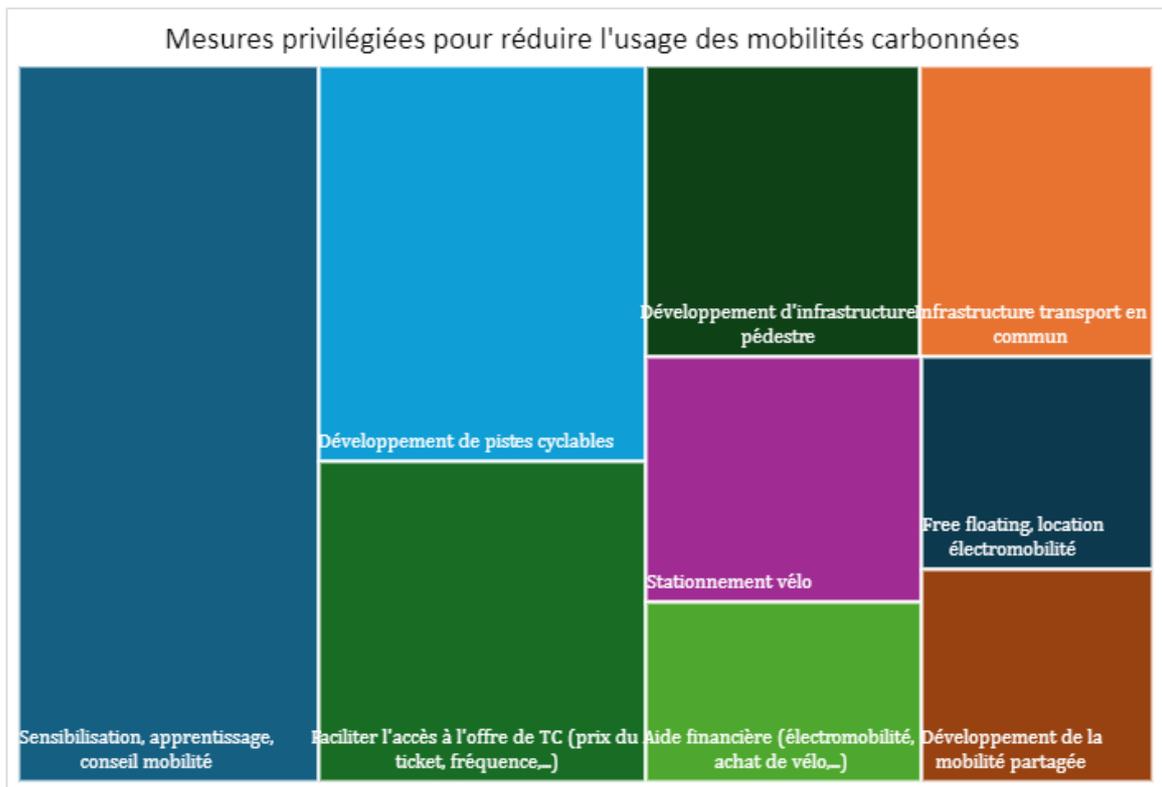
Seule la moitié des contrats de ville envisage les objectifs d'accès aux soins et à la santé ainsi que l'insertion professionnelle en lien avec la transition écologique. Ces domaines sont pourtant fortement liés. En outre, une surreprésentation de la question du cadre de vie c'est-à-dire sur l'aménagement et l'habitat est à noter.



✓ Des plans d’actions à approfondir pour garantir leur efficacité : l’exemple des mobilités

L’équilibre entre fonctionnement et investissement pourrait être un frein pour l’efficacité des plans d’action. Au-delà d’un manque de planification des actions pour les années à venir, cela peut montrer des difficultés futures à mettre réellement en œuvre les objectifs politiques envisagés.

Par exemple, les volets « mobilités » des contrats de ville sont peu portés sur l’investissement mais plutôt sur des actions d’accompagnement, comme le conseil mobilité. Ainsi, seulement 2 contrats de ville planifient le développement d’une nouvelle ligne de transport en commun. Cela renvoie à un autre constat applicable aux autres thématiques, qui est l’importance accordée à la sensibilisation aux écogestes plutôt que la mise en œuvre de solutions pratiques aux difficultés des populations de quartier. Surtout, la moitié des volets « mobilités » sont assez succincts et ne comportent que 1 à 2 mesures.

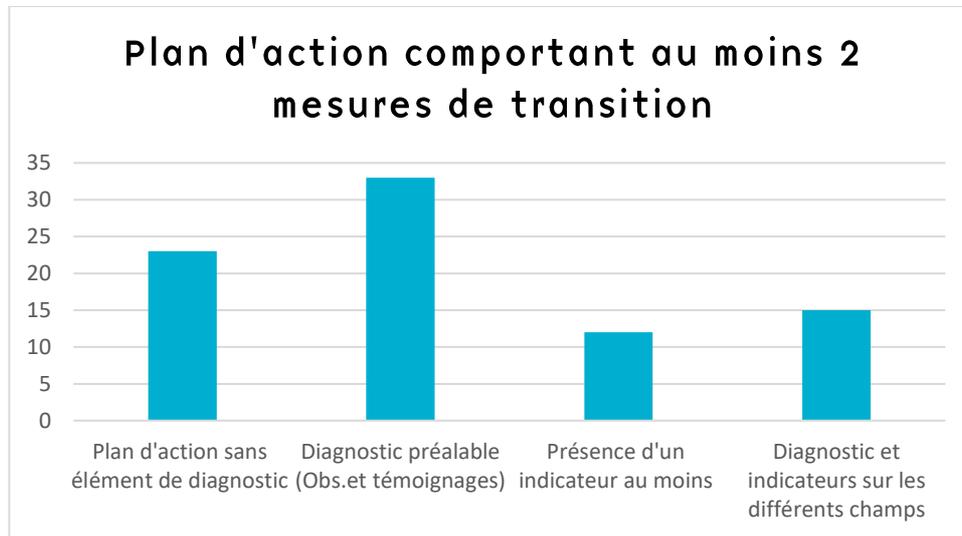


✓ Des plans d'action sans diagnostics préalables ?

Les diagnostics détaillés et chiffrés sont plutôt rares, même lorsque des mesures sont prévues dans le contrat de ville, ce qui peut décorrélérer l'action prévue des besoins réels du territoire ou de ses habitants. L'absence de ces diagnostics peut s'expliquer pour plusieurs raisons :

- Le diagnostic existe dans d'autres documents cadre mais il n'y est pas fait référence dans le contrat de ville
- Les délais et contraintes de rédaction des Contrats de ville n'ont pas permis de réaliser le diagnostic, l'intention de travailler sur la transition écologique va s'inscrire sur la durée du contrat de ville

La transversalité attendue entre les directions en charge des documents de planification des transitions (PCAET, PAT,..) et la Politique de la ville semble être un point faible des Contrats de ville. Une transversalité accrue permettrait de renforcer le diagnostic et de mobiliser le financement de droit commun, alors que les actions en QPV peuvent être couvertes par des financements obtenus du droit commun. Conséquence de ce manque de transversalité, sur la gouvernance du Contrat de ville, les acteurs de la transition sont généralement absents des schémas de gouvernance.

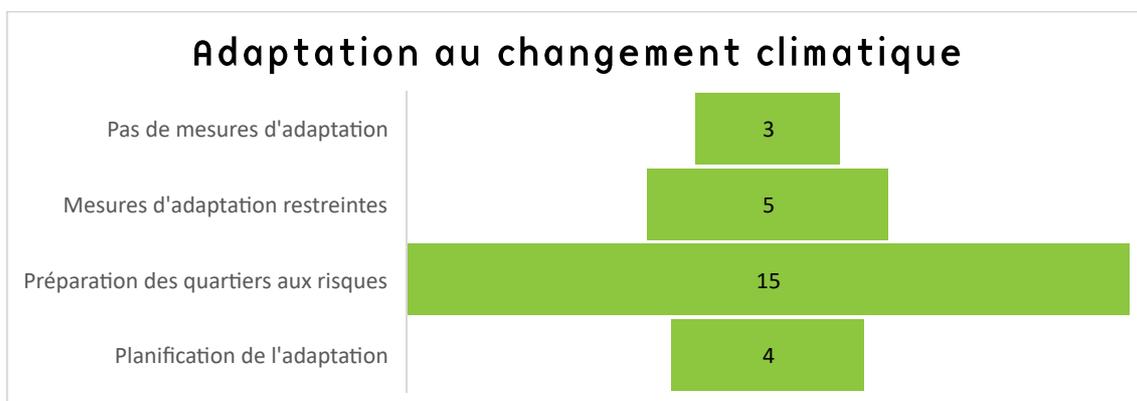


✓ Des progrès nécessaires sur l'adaptation au réchauffement climatique

L'adaptation au réchauffement climatique est un axe majeur des politiques environnementales mais aussi un angle très pertinent d'action pour les quartiers prioritaires. Ces derniers ont peu à évoluer sur l'atténuation des gaz à effet de serre et seront davantage touchés par les canicules, la montée des eaux ou les impacts économiques du réchauffement climatique. La vulnérabilité des habitants y est renforcée.

Si de nombreux contrats de ville mentionnent l'adaptation ou la résilience dans leur ambition pour les quartiers, ils sont assez peu nombreux à envisager une planification de cette thématique.

La renaturation ou les rénovations thermiques sont essentielles pour prévoir des solutions aux canicules notamment. L'adaptation des territoires à +4° (l'objectif de la COP régionale) demande cependant une protection systématisée à l'ensemble de risques, dont les retraits et gonflements d'argiles, les inondations, les phénomènes météorologiques violents ou les risques côtiers. Cette préparation demande un ensemble large de mesures urbanistiques, financières et organisationnelles.



✓ Les oubliés de la transition écologique dans les contrats de ville

Plusieurs thématiques de transition écologique, ou pouvant avoir un impact important sur les pratiques des habitants de quartiers sont sous-représentées dans les contrats de ville.

C'est par exemple le cas du commerce de proximité pour l'approvisionnement alimentaire ou les achats de seconde main.

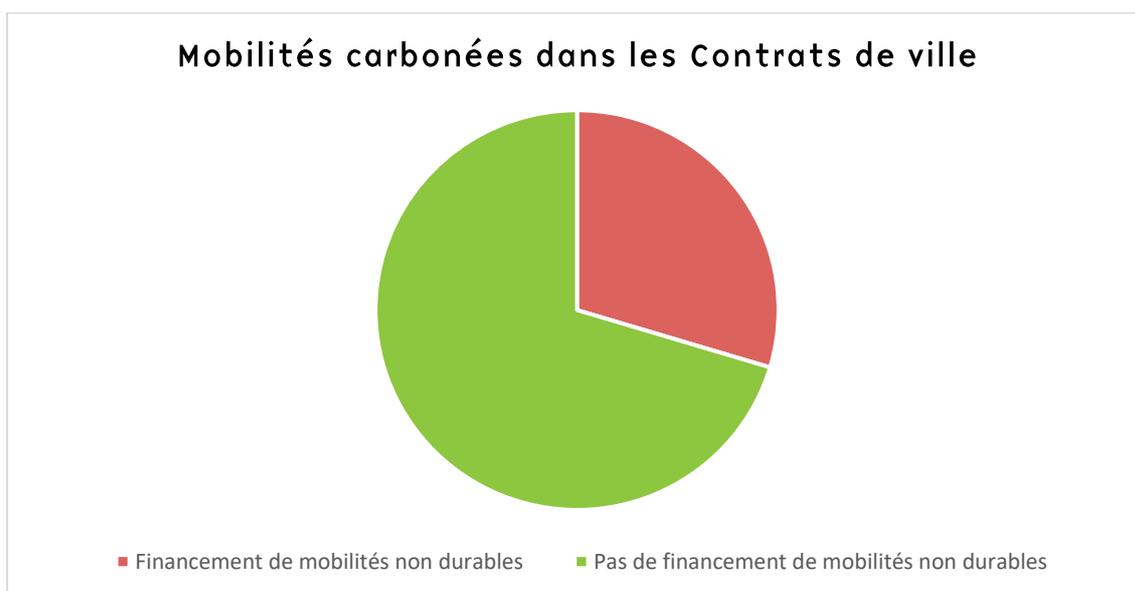
De même, le développement de la nature en ville ou d'un cadre de vie agréable évacue souvent les problématiques de pollutions sonores et atmosphériques, de protection de la biodiversité, de la ressource en eau.

La mise en place de sources d'énergies bon marché et visant l'indépendance énergétique peut gagner à se développer dans les quartiers.

D'autres mesures bénéfiques pour les habitants de quartier peuvent gagner à être prioritaires: la mise en place d'infrastructures piétonnes sécurisées et agréables, l'installation de stationnement vélo et de compost de proximité, la promotion de l'électromobilité, la généralisation des commerces de seconde main et des marchés ou le financement de la rénovation du logement privé.

✓ Des actions politique de la ville qui sont émettrices de gaz à effet de serre ?

Plusieurs contrats de ville s'appuient sur des actions qui sont créatrices d'émissions de gaz à effet de serre. Les mobilités carbonées demeurent par exemple un outil important des politiques d'insertion professionnelle. Celles-ci sont pourtant plus chères sur le long terme pour les personnes qui les utilisent, avec les coûts d'assurance et d'entretien, que les mobilités douces. De même, les projets de déconstruction et de construction sont émetteurs de déchets et de pollution industrielles et ne doivent être envisagés qu'en second choix après la rénovation de l'existant. Quel bon équilibre choisir entre ce type d'actions, utile sur du court terme, mais qui peut retarder le mouvement de transition ?



Quelles transitions pour les quartiers ?

Après une montée en puissance ces dernières années, la transition écologique se retrouve désormais dans la plupart des politiques publiques à l'échelon local. Il s'agit de faire face à un certain nombre de défis : réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en préparant les conséquences du réchauffement climatique, multiplier les financements d'ampleur en quelques années sur l'ensemble du territoire, promouvoir la sobriété tout en améliorant le cadre de vie...

Pour la politique de la ville, ces défis sont récents et surtout doivent s'adapter aux rapports de forces spécifiques des quartiers prioritaires. Ce sont les ambitions, les récits, les méthodes d'actions qui doivent être renouvelés pour répondre aux besoins d'un public peu émetteur, mais très vulnérable face au réchauffement climatique.

Les pages suivantes abordent des récits de transitions qui peuvent aider à mettre en place une transition juste et efficace pour les quartiers prioritaires.

LA TRANSITION COMME HORIZON DESIRABLE ET EMANCIPATEUR

Des pratiques majoritairement vertueuses

Pour respecter les objectifs de neutralité carbone de 2050¹ et une trajectoire climatique viable, les politiques de transition écologique nécessitent des réductions massives de l'empreinte carbone dans différents domaines (industries, bâtiments, déplacements, énergies, déchets...), ainsi que l'adoption de la sobriété dans la vie quotidienne. Cela représente un changement majeur par rapport à nos modes de vie actuels.

Pour les quartiers prioritaires, la question écologique se pose sous un angle différent. Ses habitants sont déjà en situation de sobriété mais celle-ci est subie :

- Les habitants de QPV émettent moins de gaz à effet de serre que les habitants hors quartier
- Leurs pratiques sont en effet plus vertueuses au quotidien. Les habitants de quartiers utilisent par exemple moins la voiture (7,6% de déplacements effectués en voiture en QPV contre 12,8 hors QPV dans les unités urbaines de 50 000 à 199 000 habitants²).

Les politiques environnementales à l'égard des quartiers ont peu à se concentrer sur la conversion de pratiques polluantes vers des politiques décarbonées mais plutôt à s'assurer que l'émancipation des habitants de quartiers se fasse dans un cadre favorable à la transition écologique.

Il s'agit donc bien d'une politique qui vise la justice sociale, c'est à dire une redistribution des ressources et l'équité dans l'accès aux droits (accès à la nature, à l'autonomie, à un environnement sain), qui sont davantage acquis par les populations plus favorisées.

De plus, l'accès des habitants à un mode de vie dit « éco-responsable » (bio, seconde main, décarbonation par le passage à l'électrique) est semé de différents obstacles, qu'il convient de prendre en compte pour s'assurer de l'intégration profonde de la transition écologique dans les quartiers.

¹ Objectif qui est contraignant juridiquement depuis la loi Climat et Résilience de 2021

² La mobilité des résidents des QPV dans les EMD, CEREMA, 2018, Nicolas Juste



Analyse de la transition écologique dans les contrats de ville des Hauts-de-France

La consultation citoyenne menée par la **communauté d'agglomération de Creil Sud Oise** fait remonter une impression de certains habitants de ne pas pouvoir suivre les comportements dits "éco-responsables".

“Sur les biodéchets : je mets où ma poubelle dans le sous-sol ? dans ma cuisine de 2m², vous pensez que je vais pouvoir mettre en place plusieurs poubelles dans ma mini cuisine ?! » ; « Sur l'énergie, on ne peut pas parler trop, on ne peut pas faire. C'est aux bailleurs sociaux de faire les travaux pour l'énergie, nous on ne peut rien faire. On vit dans des immeubles, on n'a pas de parking, ni de bornes électriques. On est 44 appartements x5 immeubles. On met les bornes où ? il n'y a pas de garage ? ».

Le contrat de ville vise donc avant tout une **“transition en phase avec les besoins et les pratiques des habitants”**

Ainsi, la volonté de promouvoir des comportements davantage vertueux ne doit pas amener à percevoir la transition sous le prisme unique de l'éco-citoyenneté ou de la sensibilisation aux éco-gestes par les habitants, d'autant plus si ceux-ci leur sont inaccessibles.

✓ **Stimuler l'implication citoyenne pour favoriser des politiques de transition efficace**

A cette méthode peut se substituer celle de la participation citoyenne, qui permet justement aux habitants d'aborder leurs difficultés quotidiennes et leur ressenti face à la transition écologique, afin de susciter leur implication. Ainsi, l'analyse de la méthode de transition écologique portée par 4 territoires pilotes permet de souligner l'importance de la coopération³.

Impliquer tous les acteurs concernés permet ainsi d'aborder les difficultés, les intérêts voire les antagonismes pour un même projet, et ensuite les dépasser. C'est aussi une manière de rendre les politiques de transition plus désirables, car elles correspondent non pas à des obligations ou à un programme imposé mais bien à des changements concrets qui peuvent faciliter la vie de chacun et chacune.

Ce constat démontre à nouveau la nécessité d'avoir une méthodologie de concertation. Le contrat de ville de Creil Sud Oise souligne ainsi : **“La participation, parfois nombreuse à ce type d'action [actions de sensibilisation environnementale de conduite à l'école], invite à nuancer le constat initial d'une faible implication des habitants en matière écologique. Elle souligne plutôt la nécessité de fixer des objectifs répondant aux enjeux, de trouver les canaux et outils adéquats au regard des réalités des habitants.”**

Les contrats de ville peuvent reposer sur une démarche de fond qui vise à impliquer les habitants de quartiers :

- Susciter la concertation citoyenne : par l'écologie du quotidien, à travers des enjeux concrets ;

³ Les 4 fondamentaux de la conduite du changement systémique. La Fabrique des Transitions

- Former les professionnels de proximité avec les habitants aux enjeux environnementaux. Il est important de généraliser l'accès la connaissance sur les enjeux de transition visant à favoriser leur appropriation, plutôt que des ateliers de sensibilisation aux éco-gestes fonctionnant sur une connaissance plus descendante.

Le [réseau des Ambassadeurs Développement Durable](#) vise à faciliter et accompagner l'engagement de toutes et tous pour le développement durable en Hauts-de-France. Il a pour ambition de multiplier les occasions d'expliquer simplement et concrètement le développement durable et la lutte contre le changement climatique au travers d'actions variées. L'intervention des ambassadeurs est gratuite et s'effectue auprès des élus et agents du secteur public, acteurs économiques et associatifs, citoyens. Le réseau est porté par le CERDD.



- Permettre aux habitants de proposer leurs propres solutions.

Le contrat de ville d'Hazebrouck a par exemple consigné des propositions habitantes sur la transition écologique et la mobilité.

Propositions des habitants pour y remédier	Manquements / dysfonctionnements relevés par les habitants
Rétudier les parcours et horaires de la navette de bus	Horaires du mobil'haz inadaptés et pas assez fréquents
Besoin d'un vrai réseau de bus (du quartier vers toute la ville et vers l'extérieur)	Manque un vrai réseau de bus gratuit comme à Dunkerque
	Le départ de l'atelier de réparation vélo de l'ADAV est un frein supplémentaire à la mobilité
	Problème de mobilité qui est un frein à l'emploi Sentiment de discrimination sur les lieux d'arrêts de la navette : exemple pour le choix des courses (circuit dépose à Carrefour, non compatibilité de se rendre à Leclerc)
Planter des abris de bus et du mobilier urbain	Manque d'abris de bus et de mobilier urbain

- Faire émerger les initiatives citoyennes et la participation associative.

Cette implication se multiplie, comme on peut le voir avec la création de jardins collectifs, d'épiceries solidaires ou d'associations de quartier. Le soutien à ces initiatives peut se faire par des subventions, par la mise à disposition de locaux, par l'organisation de rencontres ou d'événements.

✓ Les quartiers en transition, une ambition pour les quartiers

Il est également possible d'envisager la transition non pas comme un ensemble de politiques de logement, de mobilité ou d'alimentation basées sur la réduction des gaz à effet de serre, mais bien comme une ambition visant à favoriser l'autonomie, l'appropriation du territoire, la cohésion sociale et l'accès à des biens et des emplois de qualité. La transition appelle donc à un nouvel imaginaire pour les quartiers, qui est à l'origine des projets de quartiers plus résilients.

La communauté urbaine d'Arras porte ainsi des objectifs stratégiques sous forme de futurs souhaitables, ce qui inclut la transition écologique.

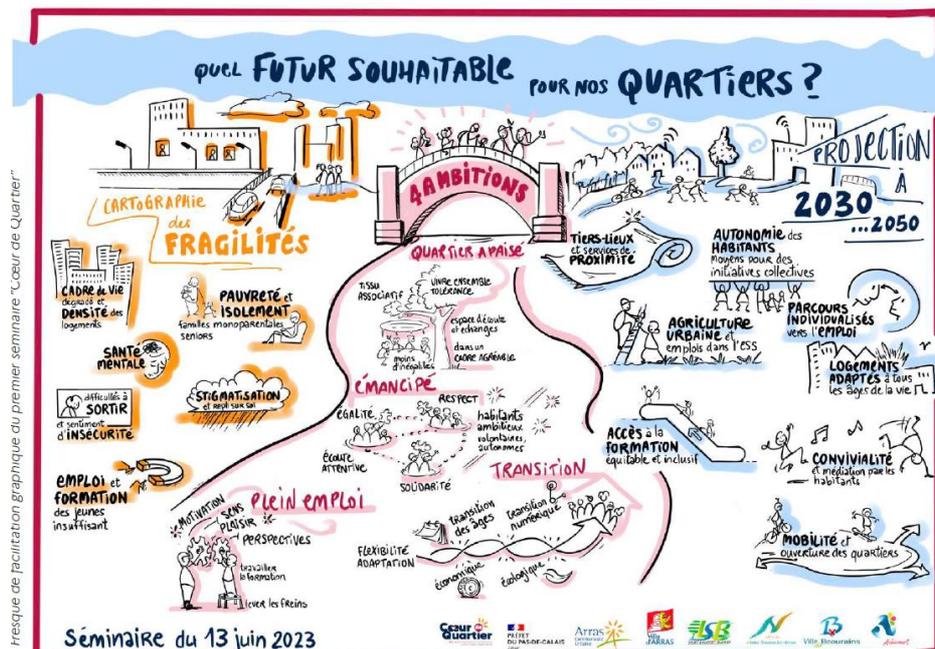


Illustration Héléna SALAZAR pour le Contrat de ville de la Communauté urbaine d'Arras

De même, son objectif de mobilité repose sur l'ambition de rendre la mobilité douce "aussi performante que l'utilisation de la voiture en 2050", et vise donc des déplacements plus rapides, plus agréables et qui permettent l'appropriation du territoire.

▶ LA TRANSITION : UNE VISION SYSTEMIQUE POUR UNE POLITIQUE TRANSVERSALE

✓ La vision systémique pour multiplier l'impact positif de la transition

Pour les quartiers prioritaires, la transition écologique est fortement liée à des problématiques de cadre de vie : manque d'espaces verts qui amène à des phénomènes d'îlots de chaleurs urbains, enclavement des quartiers qui rend plus difficile l'accès aux mobilités durables, rénovations thermiques nécessaires pour éradiquer les logements énergivores.

Cependant, le changement climatique appelle à un bouleversement des modes de vie et des rapports sociaux. La transition est donc aussi systémique, c'est-à-dire qu'elle nécessite un travail transdisciplinaire sur de multiples problématiques qu'elle permet généralement d'articuler.

- Les politiques alimentaires de transition permettent ainsi d'articuler le commerce de proximité (qui revitalise l'activité économique et favorise les mobilités douces), la lutte contre le gaspillage (qui peut créer de l'animation de quartier et une sensibilisation à la biodiversité via les composts), la lutte contre la précarité, mais aussi l'accès à de l'agriculture urbaine (accès aux espaces verts, protection de la biodiversité, création de lien social...)

Les projets de transition reposent de manière générale sur la proximité, l'inclusion et l'autonomie. Il y a donc un intérêt à travailler en profondeur ces projets et de manière coopérative afin de maximiser leurs co-bénéfices, c'est-à-dire les bénéfices additionnels sur le mode de vie induits par une politiques qui vise la sobriété ou l'adaptation climatique.

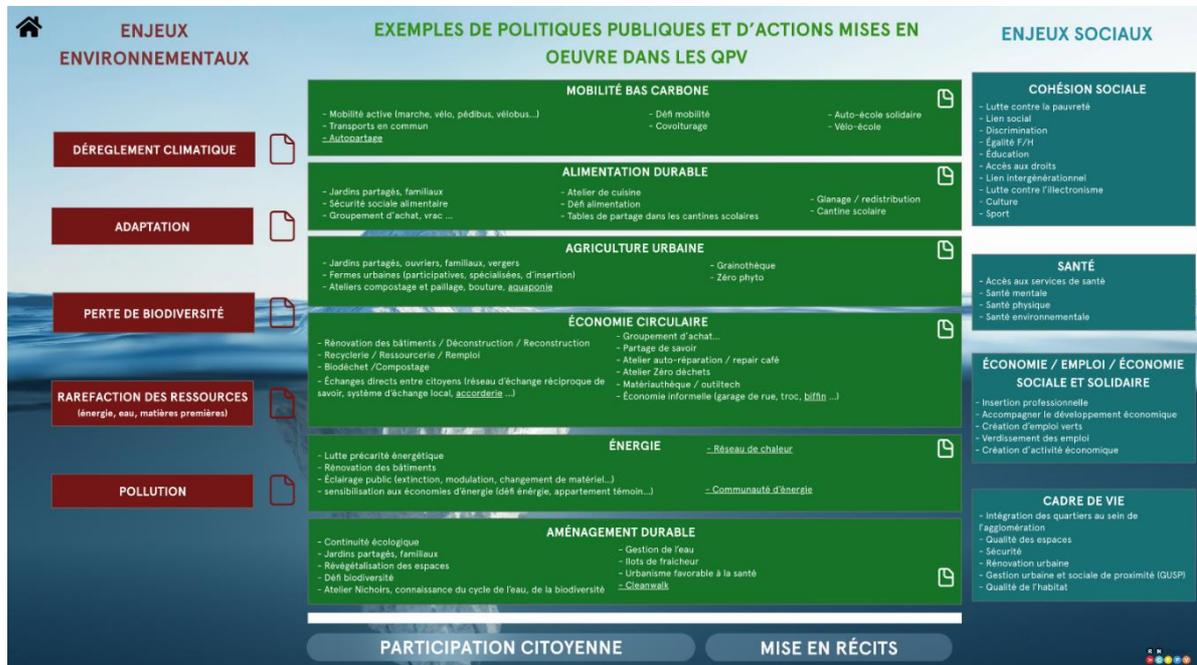
D'une part, cela montre que les politiques de transition ont une forte valeur ajoutée pour les quartiers prioritaires et qu'elles peuvent être des outils pour un ensemble large d'objectifs politiques à destination des quartiers. L'installation d'une ferme urbaine peut par exemple être travaillée en lien avec les écoles pour des bénéfices éducatifs et de cohésion sociale, ou avec des structures d'insertion professionnelle pour favoriser l'emploi.

Cela montre aussi que les politiques de transition ne sont pas "punitives" comme elles sont souvent décrites. Ainsi, "plus le panel de co-bénéfices est large, plus les actions en faveur du climat ont de chance d'être portées politiquement et acceptées par les populations, car rendues plus « désirables »⁴.

L'outil "Enjeux croisés" créé par le Réseau national des centres de ressources Politique de la ville (RNCRPV) permet de visualiser les bénéfices communs entre transition écologique et politique de la ville.



⁴ Co-bénéfices. Glossaire, octobre 2018, agence d'urbanisme et d'aménagement Toulouse aire métropole



Un exemple de transversalité : le contrat de ville d'Hénin-Carvin

La transition écologique est le fil rouge du contrat et couvre les politiques urbaines mais aussi de santé, de développement économique. L'ensemble des actions vise l'exemplarité écologique :

- Formations des équipes professionnelles et des partenaires de projets à la transition écologique
- Commande publique auprès d'entreprises locales
- Privilégier les chantiers d'insertion dans les projets publics
- Mobilisation d'acteurs de l'écologie : ADEME, CERDD, APES et CRESS, Chambre des Métiers de l'Artisanat, acteurs associatifs...
- Suivi de l'ensemble des projets de politique de la ville avec des indicateurs de transition écologique

Comment construire son axe transition ?

▶▶ CONSTRUIRE SES OBJECTIFS A PARTIR DE LA CONNAISSANCE DE SON TERRITOIRE.

En apportant des connaissances détaillées sur les besoins du territoire et de ses habitants, les diagnostics permettent d'orienter l'action publique, notamment en termes de politiques environnementales. Ils sont souvent l'occasion de faire ressortir des processus ou des dynamiques qui ne seraient autrement pas visibles par les acteurs publics.

✓ L'utilité de diagnostics détaillés

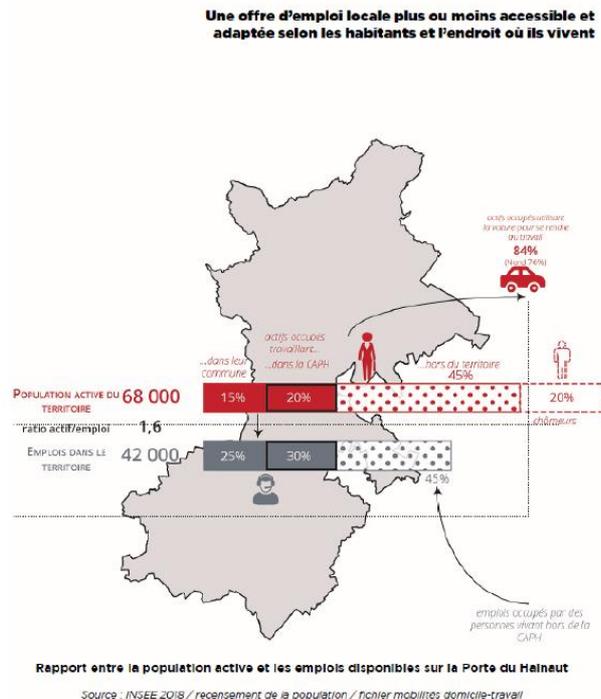
Au-delà d'un constat général qui fait état de problématiques du quartier, il est important d'identifier les mécanismes et les freins à l'œuvre sur lesquels les politiques publiques peuvent agir. Plus un diagnostic est précis, plus il permet donc d'avoir un plan d'action efficace, et donc vertueux en termes de transition écologique.

La culture de participation de la politique de la ville permet de compléter les données par des diagnostics "chauds" réguliers qui impliquent les habitants dans la conduite des politiques qui les concernent.

C'est aussi l'occasion de connaître leurs attentes et leurs difficultés dans la vie quotidienne, qui pourraient entraver la réalisation des objectifs de transition ou de politique de la ville en restant invisibles des acteurs politiques. Le recueil de la parole habitante peut compléter un diagnostic technique, qui est tout autant indispensable.

Par exemple, le contrat de ville de la Porte du Hainaut entend agir sur la problématique du chômage pour les habitants des quartiers. Une analyse plus précise des besoins permet de lier les phénomènes de chômage à l'inadéquation entre la demande du secteur tertiaire et des publics peu diplômés. Une dépendance à la voiture pour occuper les emplois du reste du territoire est donc induite.

Cette analyse permet de situer les leviers précis à activer pour stimuler la politique d'insertion professionnelle : la création d'une offre d'emploi du tertiaire, le rapprochement du bassin d'emploi sur le territoire et une politique de mobilité pour les habitants.

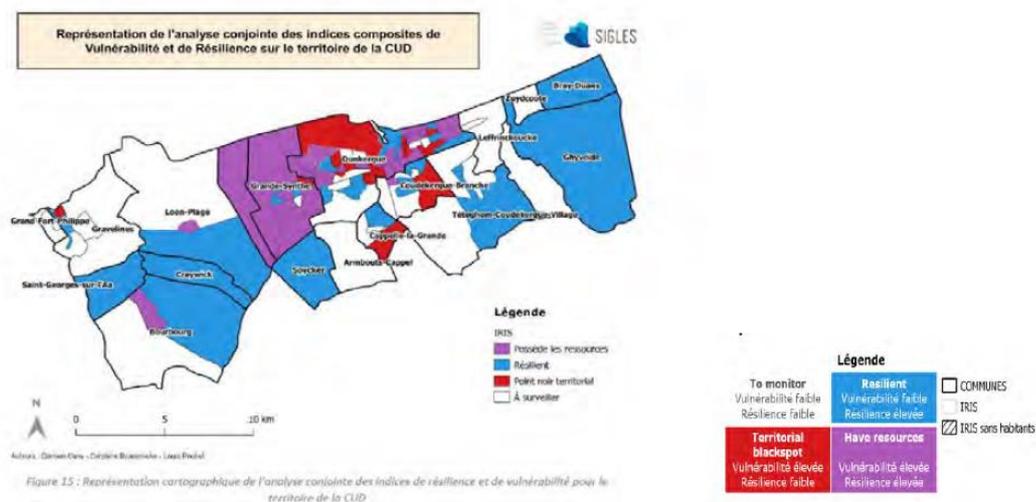


✓ Objectiver des problématiques environnementales peu étudiées

Les enjeux environnementaux sont par nature assez difficile à objectiver, notamment les liens de causalité. C'est notamment le cas de la pollution à l'origine de problèmes de santé et des risques de catastrophes naturelles qui reposent sur des probabilités.

Le contrat de ville de la communauté urbaine de Dunkerque (CUD) a choisi de s'appuyer sur une analyse universitaire qui mesure la vulnérabilité de son territoire face aux catastrophes naturelles (tempêtes, inondations), aux catastrophes humaines (accidents industriels, pollutions) ou aux changements climatiques (pluviométrie, évolutions de la biodiversité).

Ces données sont croisées avec une mesure de la résilience de chaque zone de la CUD, c'est-à-dire une mesure de la capacité de chaque territoire à gérer les inégalités environnementales et les inégalités sociales de santé. Le croisement de ces deux données montre que les quartiers prioritaires sont plus fragiles aux risques climatiques. Le contrat de ville repère aussi une exposition aux pics de pollutions de l'air.



Source : Rapport final Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de Lille et SIGLES pour la CUD, « Indices composites spatialisés de vulnérabilité et de résilience au service des territoires en Environnement et Santé »

✓ Comment obtenir ces données ?

- La plupart des données relatives à la transition écologique (pollutions, dotation en espaces verts et en transports, performance énergétique du logement) sont répertoriées par les services de droit commun. Il est alors nécessaire de les croiser avec le périmètre des QPV.
- La réalisation d'études par l'INSEE, les agences d'urbanismes, l'utilisation des données de l'observatoire climat du CERDD ou encore le COMPAS ou des cabinets d'études peut permettre de récupérer de la matière permettant d'enrichir les connaissances au sein de la ville ou de la communauté d'agglomération.

L'ADEME peut financer la réalisation d'études statistiques ou techniques. En 2024, elle finance par exemple 80% de la réalisation d'un diagnostic puis d'une étude de faisabilité sur la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Le service politique de la ville peut lui aussi produire des données qui prendraient en compte les besoins des habitants, à travers des questionnaires, ou des sondages. La communauté d'agglomération de Calais a conduit sa propre étude sur le ressenti et les pratiques des habitants. 46% des répondants déclarent ainsi avoir des problèmes liés à l'inconfort, l'insalubrité et l'humidité de leur logement.

✓ Sur quoi porter son diagnostic ?

L'objet des diagnostics peut être multiple. Voici quelques exemples recueillis dans les contrats de ville :

Logement et énergie :

- La répartition des étiquettes de DPE selon les quartiers prioritaires
- Le taux de logement dégradés et/ou vacants
- La moyenne de consommation énergétique par quartier

Mobilité :

- La part de motorisation ou de possession d'un vélo des ménages
- La part modale de chaque transport
- L'utilisation de la voiture pour les trajets domicile-travail
- L'aire de chalandise des trajets en voiture
- La fréquentation des transports

Santé :

- La concentration en polluants (air, sol, eau, son)
- Le taux de mortalité et de maladies cardio-vasculaires et respiratoires par quartier
- Les îlots de chaleurs urbains (mesure thermographique)

Alimentation :

- L'utilisation des services de cantine scolaire
- La part de personnes déclarant avoir des difficultés à faire des courses en fin de mois
- La part de personnes qui sautent des repas
- La proportion de sédentarité

Biodiversité :

- La surface d'espace verts par rapport à la surface de la ville

COOPERER AVEC LES SERVICES DE DROIT COMMUN

Réaffirmée dans la circulaire de janvier 2024 relative à l'élaboration des contrats de ville, la mobilisation du droit commun est essentielle à la politique de la ville. Loin d'être une variable d'ajustement des contrats de ville, elle doit être une de ses priorités. Ainsi, la loi pour la ville et la cohésion urbaine dispose dans son article 1er : « La politique de la ville mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun et, lorsque la nature des difficultés le nécessite, met en œuvre les instruments qui lui sont propres ».



Analyse de la transition écologique dans les contrats de ville des Hauts-de-France

➤ **La coopération par projet : L'articulation entre transition écologique et contrat de ville travaillée grâce à Rev3**

L'articulation entre les politiques de transition écologique de droit commun et la politique de la ville était notamment l'objectif d'un programme d'action dans 4 territoires : les communautés d'agglomérations de Creil Sud Oise, de la Baie de Somme, de la Porte du Hainaut et la Métropole Européenne de Lille. Après un [cycle de qualification de l'IREV](#) sur les transitions et le Contrat de ville, ces 4 territoires ont eu l'opportunité de bénéficier d'un appui individuel supplémentaire via le cabinet Transitions, grâce à un soutien de la région Hauts-de-France via rev3.

Amaury Parelle, consultant sur cette mission pour l'agence Transitions, a pu revenir sur ces séances de travail et leurs enseignements :

« Notre but était d'accompagner les territoires à réaliser une feuille de route adaptée et qui corresponde à la fois aux priorités des services de transition écologique et aux services de politique de la ville. »

Nous avons animé plusieurs ateliers avec l'IREV, d'abord en réunion regroupant les représentants de chaque service pour aborder les objectifs stratégiques, puis en séminaire de travail. Le séminaire avait pour objet de conduire une revue à 360° de tous les enjeux qui peuvent se croiser entre transition écologique et politique de la ville, souvent d'ailleurs en passant par un exemple concret permettant le travail interservices: les politiques alimentaires pour Creil Sud Oise, car le timing était le bon avec la rédaction du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Pour la CA de la Porte du Hainaut, il s'agissait d'axer l'exemple opérationnel sur le développement durable à l'école, avec l'idée que c'était comme une micro-société et que cela permettait de mener des actions sur l'alimentation à la cantine, la mobilité des enfants et des parents, la nature dans les cours d'école. Cela crée des connaissances entre les services, et des habitudes de travail qui ouvrent la voie pour les 6 prochaines années des contrats de ville, mais qu'il est nécessaire de consolider.

Souvent, même quand la volonté de coopérer est là, elle peut se heurter à des enjeux organisationnels qu'il ne faut pas négliger. Dans chaque communauté d'agglomération, la coopération va être différente selon les organigrammes, et les méthodes de travail. »

➤ **Croiser les contrats de ville et les documents de planification territoriale.**

La communauté d'agglomération d'Hénin Carvin a pu s'appuyer sur une planification interne pour élaborer un contrat de ville dont la transition est le fil rouge. La chargée de mission Politique de la ville, Faustine Balmelle, nous explique leur démarche :

“ Tout découle du Projet de Territoire Ecologique dans notre collectivité. Le projet de Territoire rassemble toutes les politiques de l’agglomération autour des objectifs de transition écologique. Cela a permis de déployer des formations sur ces questions dans les services. Le PTE articule aussi les enjeux de lutte contre les inégalités sociales, ce qui fait que toutes les directions vont être encouragées à venir coopérer avec notre service cohésion sociale. Cela ne veut pas dire qu’il est toujours facile de s’imposer dans le droit commun, c’est à nous de rappeler les questions de justice sociale et d’aller voir les services pour montrer nos besoins et ce qu’ils peuvent nous apporter. Finalement, les habitudes de transversalité sont facilitées au sein de la collectivité. Les services de transition écologique viennent nous apporter de l’expertise technique, comme sur la biodiversité par exemple.”

Si un Projet de territoire permet de créer une organisation territoriale qui favorise la coopération, il est également nécessaire de croiser les contrats de ville avec les documents spécifiques à la transition : Plan Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) ou Contrat de Relance Territoriale Ecologique (CRTE), Projet Alimentaire Territorial (PAT), Plan de Mobilité (PDM) ou Plans Vélos ... Chaque document de planification comporte des projets dont les quartiers peuvent profiter, mais aussi parfois des orientations qui s’appliquent à l’ensemble du territoire et qu’il faut adapter aux situations spécifiques des quartiers prioritaires. Il peut être aussi intéressant de mobiliser des feuilles de routes sur l’adaptation aux risques climatiques, tels que les Plans de Prévention des Risques, les plans contre les canicules...

Ce travail nécessite donc une lecture des documents et un travail de déclinaison. L’IREV a réalisé avec le cabinet Transitions lors du [cycle de qualification](#), un tableau de revue des documents de planification du territoire de ce type :

Thématiques	Projet global	Partenariat transition	Air Climat Energie	Alimentation	Mobilités	Habitat	Autres plans
Outil de planification	Projet de territoire	CRTE	PCAET	PAT		PLH	
Durée							
Diagnostic et constats : vulnérabilités et ressources identifiées							
Enjeux identifiés							
Lien aux quartiers / aux politiques de droit commun							
Quel suivi ? Référents ? Groupe projet?							

Mobiliser les partenaires

La démarche partenariale interne aux agglomérations ne doit pas faire oublier la nécessité d'un partenariat institutionnel étendu. C'est en ce sens que la circulaire de janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville 2024-2030, précise ainsi l'intérêt de coopérer avec l'ANAH, l'ANRU, l'ADEME et les acteurs qui peuvent soutenir la politique de la ville dans son objectif de transition.

Les bailleurs sociaux sont aussi des acteurs qui disposent de nombreux leviers pour amener la transition au plus proche des habitants, notamment avec les compensations attendues de l'Abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (ATFPB). Leur mobilisation peut permettre l'installation de stationnement vélo au sein ou au bas des immeubles, des zones de traitement de déchets et des composts, des espaces verts de proximité.

Ouvrir des espaces de dialogues sur la transition écologique et avec des acteurs de transition peut rendre cette coopération plus systématique. Cela peut se faire par des groupes thématiques qui abordent les quartiers en transition, ou par des événements réguliers entre partenaires.

Exemples issus des Contrats de ville sur chaque axe de transition

▶ LA RENOVATION THERMIQUE ET LA SOBRIETE ENERGETIQUE DANS LES QPV

✓ A Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane (CABBALR), mobiliser les bailleurs sociaux et les fournisseurs d'énergie

Le contrat de la CABBALR prévoit à l'échelle des communes des visites régulières des logements pour repérer directement les situations de mal-logement et inciter les bailleurs à investir massivement dans la rénovation de leur parc. L'agglomération prévoit aussi de mobiliser contre la précarité énergétique avec un panel de solutions larges pour les habitants : multiplier les audits énergétiques, accompagner les habitants vers les chèques énergie, et proposer du matériel pour atténuer la consommation. Elle prévoit notamment de négocier de manière collective les tarifs d'énergie des habitants, afin de faire baisser le prix des factures.

✓ A Le Quesnoy, permettre les économies d'énergie pour tous les acteurs.

La ville de Le Quesnoy mise elle aussi massivement sur la rénovation, en combinant des rénovations du parc privé (avec une OPAH-RU financé par l'ANAH), la réalisation d'une étude d'installation de réseau de chaleur, et la rénovation des bâtiments communaux. La ville prévoit notamment de racheter les bâtiments commerciaux vacants, de les rénover puis de les revendre à des commerçants, afin de favoriser le commerce de proximité.

► CADRE DE VIE, AMENAGEMENT ET BIODIVERSITE

- ✓ Sur la CU Arras, penser la bonne répartition des espaces verts.

Le contrat de ville vise l'objectif d'un **accès à un espace vert à moins de 10 minutes de tous les habitants de QPV**. Cet objectif vise aussi bien des jardins, que des parcs urbains ou la continuité des trames vertes et bleues dans les quartiers, tout en suivant un enjeu d'équité.

- ✓ A la Porte du Hainaut, s'appuyer sur un urbanisme durable.

Le contrat de ville s'appuie directement sur la stratégie de renouvellement urbain et le Plan Local de l'Habitat du territoire, ce qui permet d'avoir un aménagement **cohérent avec les besoins des quartiers prioritaires et plusieurs exigences écologiques**. Les objectifs premiers de ces planifications sont de garantir l'attractivité des espaces publics, de lutter contre l'habitat insalubre et de garantir une offre de logement adaptée.

- Le plan s'inscrit sur un objectif de **Zéro Artificialisation Nette et applique des méthodes de sobriété foncière** à travers plusieurs leviers. Les opérations se traduisent en grande majorité par des rénovations et des requalifications de l'espace public tandis que les démolitions et constructions sont ponctuelles. En parallèle, le plan a vocation à optimiser l'existant, en identifiant et en remettant sur le marché du logement vacant.
- L'aménagement du territoire est aussi pensé selon un **"urbanisme intégré", c'est-à-dire une vision d'ensemble des usages de l'espace public**. Les requalifications sont donc l'opportunité d'intégrer de nouvelles pistes cyclables, d'amener des systèmes plus économes de gestion des eaux pluviales, ou d'intégrer de nouvelles plantations, ce qui peut modifier en profondeur les pratiques des habitants de quartier et l'image de leur zone d'habitation. Les rénovations et les constructions **utilisent aussi des matériaux plus durables, pour réduire l'émission de gaz à effet de serre issu de leur production et favoriser leur recyclage**.

- ✓ A Lille, protéger les quartiers prioritaires des nuisances.

Le quartier Concorde, situé derrière l'autoroute A1 et touché par les nuisances et pollutions routières, s'est donné comme objectif de devenir un quartier à santé positive. Cela a permis de mettre en place une butte acoustique ainsi que de soutenir de nouvelles plantations afin de protéger des pollutions sonores et de la pollution de l'air.

► LA MOBILITE DURABLE

- ✓ Sur la CU Arras, vers des mobilités douces performantes

La Communauté Urbaine d'Arras vise un objectif ambitieux pour les mobilités douces en quartier prioritaire : les rendre **aussi performantes que la mobilité en voiture d'ici 2050**. Celles-ci doivent donc être rapides et faciles d'utilisation. La collectivité entend donc créer des pistes sécurisées, qui fonctionnent en intermodalité, ainsi qu'un accompagnement pédagogique et financier pour inciter à l'appropriation du vélo.

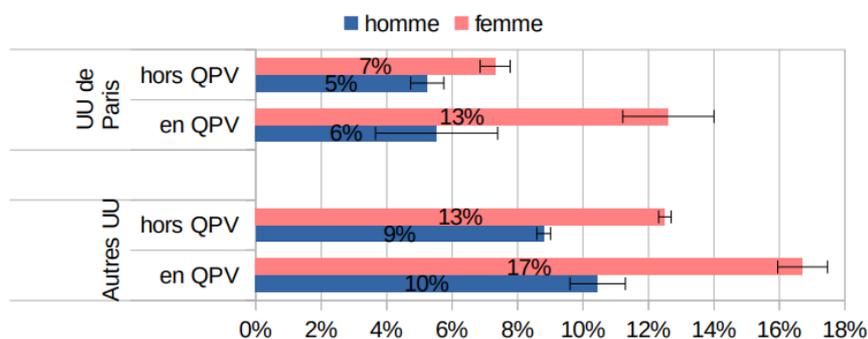
Le contrat de ville prévoit également de travailler sur l'inclusion des personnes à mobilité réduite. Les personnes en situation de handicap sont en effet légèrement surreprésentées en quartiers (10% déclarent avoir une reconnaissance administrative du handicap ou de perte d'autonomie contre 6,6% dans le reste de la population).

✓ A Hazebrouck, l'accent sur les infrastructures et l'investissement.

La ville d'Hazebrouck s'appuie sur son plan mobilité afin de planifier de nouveaux transports en commun et pistes cyclables qui profitent à son quartier prioritaire. Une ligne de bus est ainsi étendue dans la ville, ce qui permet de créer **deux nouveaux arrêts au sein du quartier prioritaire Nouveau Monde Ouest pour le relier au reste de la ville, et notamment à la gare de la ville.**

Un réseau de pistes cyclables est aussi planifié avec un fort accent mis sur sa praticabilité : pistes bidirectionnelles, rues scolaires, panneaux directionnels pour permettre un bon repérage sur le réseau. Ces travaux sont notamment permis par la suppression de places de parking, afin de rééquilibrer l'espace accordé au vélo et à la voiture.

✓ A Lille, favoriser la mobilité des femmes



Taux d'immobiles, par sexe
(source : BU des EMD, Cerema NP ; champ : 11 ans et plus)

La promotion des mobilités durables peut être un outil au service de l'émancipation et l'égalité homme-femmes, puisque ces dernières sont moins mobiles. Un travail associatif d'aller vers le public féminin et de promotion du vélo peut être une manière de favoriser l'autonomie. C'est ce que propose notamment l'association Passer'elles à Lille, qui propose des animations sportives à destination des femmes en non-mixité, dont des ateliers d'apprentissage du vélo en lien avec l'association de quartier Lille Sud Insertion.

➤ ALIMENTATION DURABLE

✓ A Henin-Carvin, combiner commerces de proximité et mesures sociales

La communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin s'appuie sur son Projet Alimentaire Territorial afin de proposer plusieurs mesures ambitieuses en termes de lutte contre la précarité mais aussi une offre commerciale qui permet de changer les pratiques de manière durable.

- Les dispositifs d'aide alimentaire sont diversifiés : cantines et épiceries solidaire, frigos solidaires, et travail avec les partenaires associatifs du territoire (Restos du Coeur, Bio

en Hauts de France, [VRAC](#),...). De plus, une **tarification solidaire de l'eau potable** est prévue, ce qui peut alléger les budgets des ménages en QPV.

- Un travail est mené pour rendre l'approvisionnement alimentaire plus facile dans les quartiers, à **travers le développement des marchés et des commerces itinérants, ainsi que l'aide à l'installation de commerces alimentaires.**

✓ L'initiative citoyenne de la Coop' Blanchard à Chateau Thierry

Des habitants du quartier Blanchard se sont réunis sous forme de coopérative afin de former une épicerie solidaire au sein du quartier prioritaire. En achetant des gros volumes à tarif professionnel, ils permettent de retirer la marge commerciale du prix de vente et ainsi faire profiter les autres habitants d'un choix de produits de commerce traditionnel à prix réduit, en échange d'une adhésion financière. 50 familles sur le quartier profitent de ce dispositif.

▶ ECONOMIE CIRCULAIRE, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET EMPLOI

✓ A Henin-Carvin, favoriser l'emploi durable : ESS, artisanat, services publics

La communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin entend favoriser l'insertion dans l'emploi durable et locale pour remédier à un problème persistant de temps partiels et de ruptures de carrières.

- Les habitants sans emploi sont par exemple accompagnés vers les métiers de l'économie circulaire, de l'aide à la personne, de la fonction publique ou de l'artisanat. Il s'agit de faire découvrir ces métiers pour susciter de potentielles vocations, mais aussi de travailler avec les structures d'insertion (mission locale, associations) et les entreprises du territoire pour inciter au recrutement d'habitants de QPV.
- Le contrat de ville met aussi l'accent sur l'Economie Sociale et Solidaire : soutien à l'idéation des projets puis accompagnement technique, création de tiers-lieu, sensibilisation à la consommation dans les structures ESS...
- Un soutien est aussi porté vers le commerce de proximité, à travers des espaces partagés et des subventions à l'installation, le développement d'unions commerçantes.

✓ A Dunkerque, favoriser l'économie en circuits courts dans les projets de quartiers

Les animations doivent reposer sur la commande locale et durable, comme planifié dans le Schéma de Promotion des Achats Responsable (SPAR) de la collectivité. Les opérations menées par l'ANRU sont aussi une manière de créer de l'emploi avec le recrutement de contrats d'insertion au sein du quartier, pour l'équivalent de 164.000 heures d'insertion.

- Inciter à la consommation en circuit court et donc l'autonomie des QPV : production alimentaire locale, structures permettant la consommation de seconde main et les pratiques d'entraide.
- Accompagner tous les travaux de renouvellement urbain d'un réemploi des matériaux.

✓ Pour la ferme urbaine de Lille Concorde : Promouvoir les chantiers d'insertion dans les projets écologiques

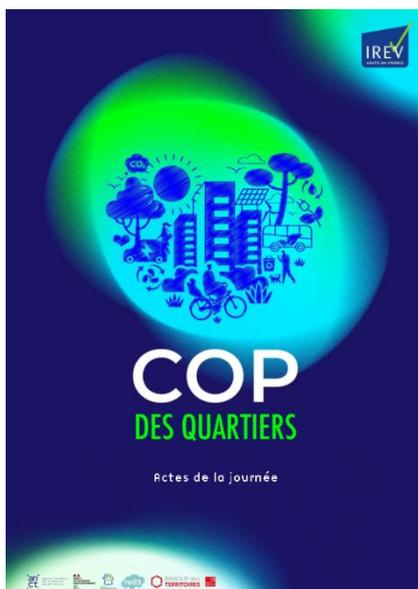
La ferme urbaine de Lille Concorde suit le double objectif de vendre des légumes bon marché et locaux aux habitants de quartier, tout en promouvant l'insertion professionnelle. La structure fonctionne avec 3 à 4 emplois en insertion et donc financés par le département du Nord. Le but est de proposer un contrat court au maraîchage à des chômeurs ou chômeuses longue durée, en leur permettant d'acquérir des compétences pratiques. La structure aide ensuite les personnes en insertion à trouver un contrat pérenne.

Conclusion

Les contrats de ville des Hauts-de-France, signés en 2024 montrent la montée en puissance de la thématique de la transition écologique dans les problématiques rencontrées dans les QPV. Dès aujourd'hui, les territoires se préparent à des changements profonds des modes de vie.

Cette montée en puissance nécessite également un renforcement des coopérations avec les services en charge de ces sujets, une connaissance fine, via des diagnostics et de l'observation, pour rendre plus pertinente l'action publique et également une montée en qualification collective, que ce soit chez les professionnels et les élus, mais également chez les acteurs associatifs des territoires.

Les ressources de l'IREV sont disponibles pour pouvoir répondre à ces demandes. Vous trouverez notamment les actes de la Cop des quartiers et sa bibliographie qui envisagent collectivement un avenir plus durable pour les QPV.



Avril 2024

Ressources Conseillées
Documents réalisés dans le cadre de la journée Régionale « Cop des quartiers »

Sommaire

1. Ressources IREV	2
2. Actualités	4
3. Planification écologique	7
4. Outils, Actions locales en Hauts-de-France	8
5. Débat sur l'énergie	10
6. Méthodes	12
7. Agriculture urbaine et alimentation durable	12
8. Sites internet de référence	14

Cette sélection documentaire s'appuie sur les ouvrages, rapports, études consultables au centre de documentation de l'IREV et met en avant également des ressources informationnelles tels que podcasts, articles de presse, sites internet ressources qui ont trait aux différents sujets qui ont été traités tout au long du cycle.

Cette bibliographie est consultable ci-dessous directement ou en cliquant le QR Code ci-dessous

